



CODE VESTIMENTAIRE DES GYMNASTES

CLUB DE GYMNASTIQUE L'ENVOL

- 1.** Les gymnastes doivent porter une tenue vestimentaire sportive confortable (maillot de gymnastique, maillot de bain, cuissards, leggings, pantalons courts, pantalons de sport, gilet à manches courtes ou camisole). Au secteur compétitif, le port du maillot de gymnastique est obligatoire.
- 2.** La pratique de la gymnastique se fait pieds nus.
- 3.** Les cheveux doivent être attachés pour ne pas obstruer la vue ou encore pour éviter les accidents.
- 4.** Aucun bijou n'est permis sauf les petites boucles d'oreilles.